



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E2035

VALABLE JUSQU'AU 07/06/2024

ÉDITÉ LE 28/04/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/09/1981

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 03/04/2015
120 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ROMANS 713.90.262

Siret : 380 338 012 00038

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 8001209

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 143802701

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 143802701

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2022

Raison sociale : EQUIPEMENT TECHNIQUE

RUE PAUL LOUIS HEROULT
LES VIGNARDS
26100 ROMANS SUR ISERE

Téléphone : 04 75 72 03 30

Fax : 04 75 02 34 57

Portable : 06 28 42 09 21

Site Internet : www.getherm.com

E-mail : et@getherm.com

Responsabilité légale :
RAVON FABRICE GÉRANT / LIMA FERNANDES JOAO-FILIPPE GÉRANT

Effectif moyen : 21 Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	01/04/2021
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	01/04/2021
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	01/04/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE VALENCE
IMMEUBLE LE SUD - BATIMENT A
497 AVENUE VICTOR HUGO
B.P. 102
26904 VALENCE CEDEX 9

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.